

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Conseil d'administration du CCAS du 30 janvier 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240201-2024-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Affichage : 06/02/2024

Préambule :

Conformément aux dispositions législatives, et en particulier en application de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics de mener un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

In fine ce débat doit permettre au Conseil municipal d'être informé sur les perspectives économiques et financières de la France et des collectivités territoriales en 2024 et de l'évolution prévisionnelle de la situation financière du CCAS.

En application de la loi, le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240201-2024-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Affichage : 06/02/2024



Sommaire

Introduction - Contexte national pour 2024.....	3
I Analyse rétrospective du budget principal du CCAS 2017-2023.....	5
Les charges de fonctionnement.....	5
Les produits de fonctionnement.....	6
II – Focus sur les résultats 2023.....	8
II Les grandes orientations pour 2024	9 -10
Conclusion	11

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240201-2024-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Affichage : 06/02/2024

Niveau macroéconomique

L'économie mondiale traverse une période d'incertitude, avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Les pays émergents, hors grandes puissances, semblent être les plus touchés avec une croissance estimée à 2,9 %, en baisse par rapport à l'année précédente. L'emploi, souvent considéré comme un rempart contre la pauvreté, est mis à mal par ce ralentissement. Toutefois, il est important de rappeler que ces tendances ne sont pas gravées dans le marbre et peuvent être inversées avec des efforts concertés.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.

Les pays à faible revenu sont dans une situation particulièrement délicate. Beaucoup d'entre eux pourraient voir leur revenu par habitant en 2024 inférieur à celui de 2019. De plus, la montée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis, pèse lourdement sur ces économies, augmentant le risque de crises financières.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévue, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025 voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix.

Niveau national

L'économie française devrait connaître une faible croissance du PIB de 0,9 % en 2023, soutenue par une croissance plus soutenue au premier semestre.

Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie (électricité et gaz) et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Pour autant, le pouvoir d'achat des ménages reste impacté par la hausse des produits alimentaires et de l'énergie notamment.

Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.

[Tapez ici]



Pour ce qui est du taux de chômage :

Il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2023 malgré une croissance positive du PIB et de l'emploi. Cette hausse est due à une augmentation plus forte que prévu de la population active. Également attribuée à une réaction retardée de l'emploi face au ralentissement antérieur de l'activité.

Le taux de chômage, qui était de 7,2 % au deuxième trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % à la fin de 2025. Ce niveau de chômage en 2025 serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise COVID

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240201-2024-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Affichage : 06/02/2024

I - Analyse rétrospective du budget principal du CCAS 2017 – 2022

Précision méthodologique : les données 2022 sont des données provisoires étant donné que le Compte Administratif n'est pas voté. Les montants sont exprimés en K€.

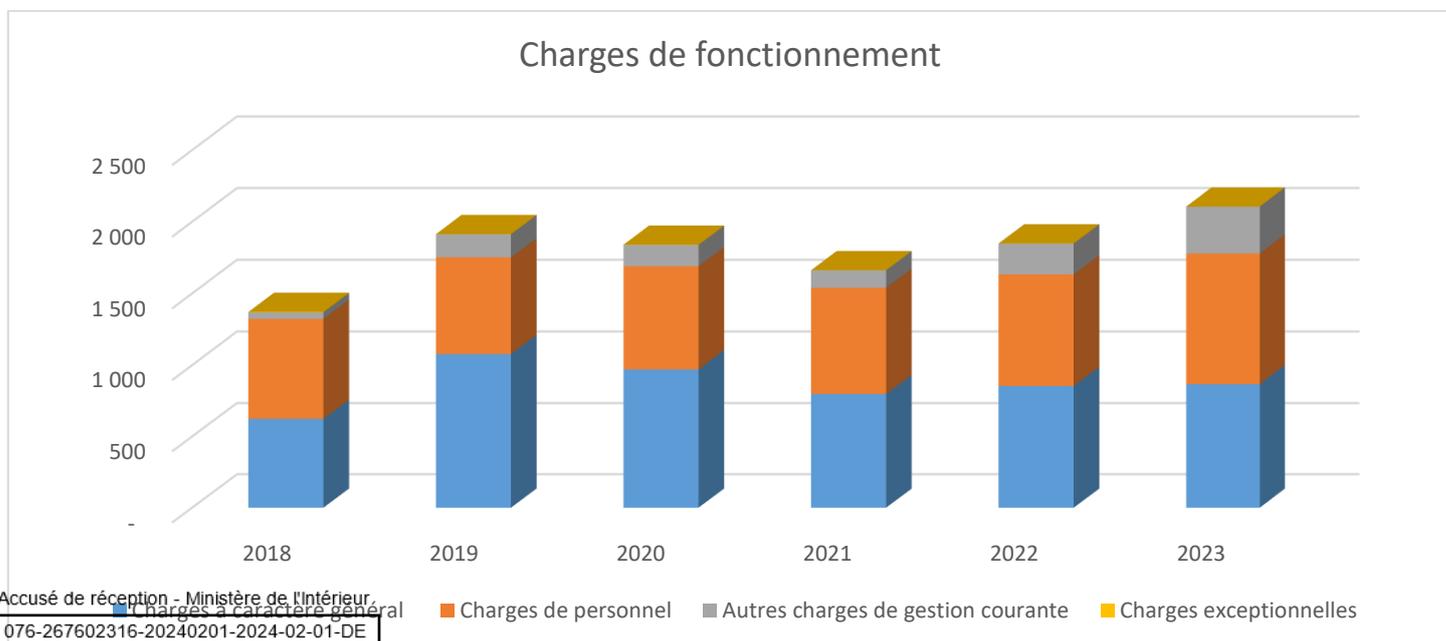
Cette analyse se base sur les six derniers exercices comptables pour obtenir la meilleure visibilité possible.

Les charges de fonctionnement

Pour rappel, l'exercice 2019 a été celui de la mise en place des budgets annexes pour le Service d'Aide A Domicile (SAAD) et pour la résidence autonomie Marguerite Thibert. Le choix opéré dans le cadre de la mise en place de la nomenclature comptable M22 conduit à une refacturation des recettes et charges de personnel qui bouleverse les équilibres financiers des années précédentes. La facturation des usagers est réalisée sur le budget principal afin de conserver une facturation unique (Loyer RA + Aide à domicile + autres prestations). Ainsi les recettes sont conservées sur le budget principal puis ré-imputées (soit comptées une 2^e fois) sur les budgets annexes (dépense sur le budget principal et recette sur le budget annexe), les inscriptions budgétaires s'en trouvent également augmentées. Les agents du service d'aide à domicile et de la résidence ont conservé leur contrat avec le CCAS et sont rattachés aux budgets annexes par le biais de refacturation similaire gonflant cette fois les recettes du budget principal

En montants (K€)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2018/2023
Charges à caractère général	624	1 077	970	798	854	867	38,94%
Charges de personnel	699	675	720	742	779	912	30,47%
Autres charges de gestion courante	45	161	148	121	215	327	626,67%
Charges exceptionnelles	3	1	2	1	1	-	-100,00%
Charges de fonctionnement	1 371	1 914	1 840	1 662	1 849	2 106	53,61%

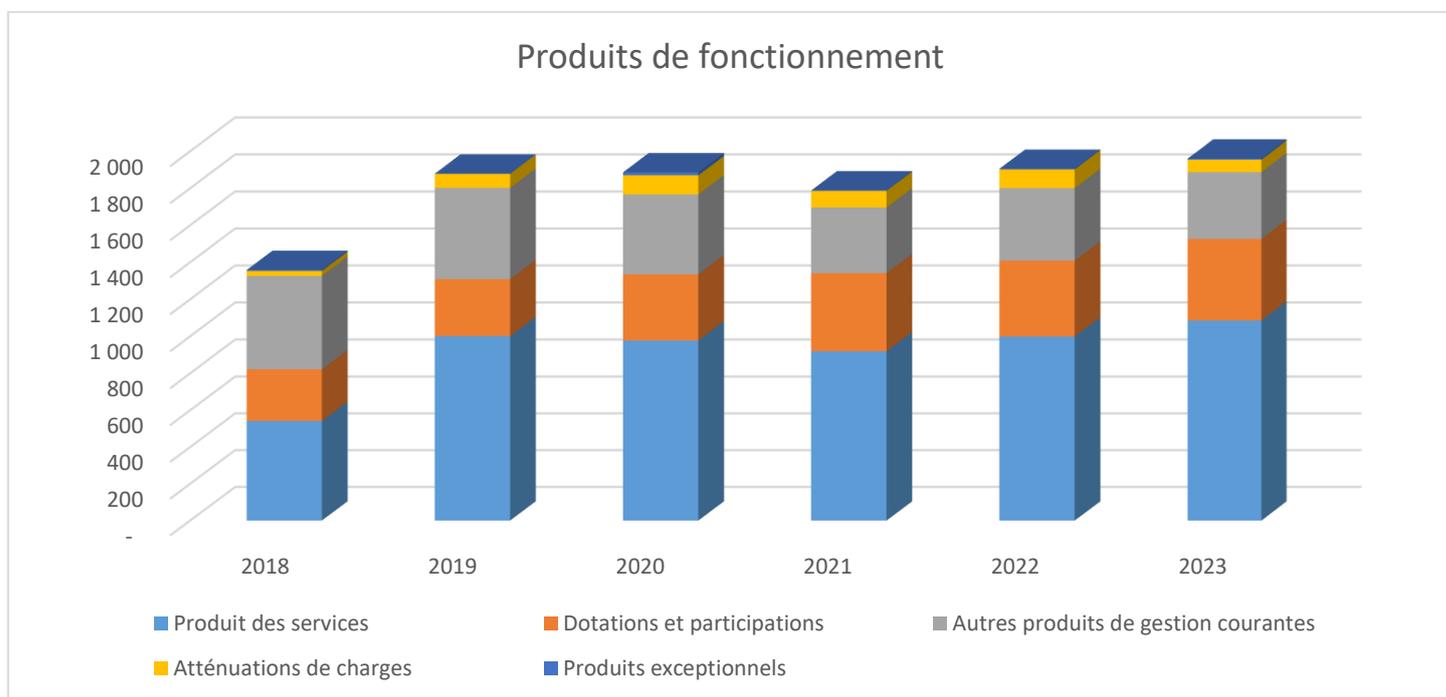


Globalement les charges de fonctionnement sont stables depuis 2019. Cependant, en 2023, le chapitre des dépenses de personnel a augmenté par rapport à 2022. Cette augmentation est due au versement du complément de traitement indiciaire (CTI) issu du Ségur de la santé. Cette mesure a représenté un coût supplémentaire d'environ 120 000 €, compensée d'un tiers par le département de la Seine-Maritime. En 2023, les diverses activités du CCAS (banquets, colis de fin d'année, voyages...) ont été reconduites et amplifiées après les 2 années (2020 et 2021) où elles étaient annulées du fait de la crise sanitaire.

Les produits de fonctionnement

En Montant (K€)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	évolution 2018/2023
Produit des services	542	1 001	977	919	999	1 085	100,18%
Dotations et participations	280	308	358	422	410	441	57,50%
Autres produits de gestion courantes	504	493	432	355	392	361	-28,37%
Atténuations de charges	27	76	103	90	101	67	148,15%
Produit fct courant	1 353	1 878	1 870	1 786	1 902	1 954	44,42%
Produits exceptionnels	5	1	16	2	3	6	20,00%
Recettes de fonctionnement	1 358	1 879	1 886	1 788	1 905	1 960	44,33%



Tout comme les dépenses de fonctionnement, les recettes sont relativement stables depuis 2019, même si on peut noter une hausse de près de 9% des produits des services. Il est à noter que le Département de Seine Maritime a financé à hauteur de 40 000 € l'augmentation des charges de personnel liées au CTI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240201-2024-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Affichage : 06/02/2024

II – Focus sur le résultat provisoire de l'exercice 2023 du budget principal du CCAS et des budgets annexes

Résultat 2023 du Budget Principal du CCAS

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES)	1 826 598,86 €	18 792,86 €
RECETTES	2 034 350,98 €	28 417,61 €
RESULTAT BRUT	207 752,12 €	9 624,75 €
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGETS ANNEXES	293 088,23 €	- €
RESULTAT NET 2023	- 85 336,11 €	9 624,75 €
RESULTAT N-1	202 692,23 €	16 175,87 €
RAR investissement 2023 (Dépenses - Recettes)		- 20 380,81 €
RESULTAT REPRIS AU BP 2023	117 356,12 €	5 419,81 €

Résultat 2023 Budget annexe Résidence Autonomie Marguerite THIBERT

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	539 014,45 €
RECETTES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL CCAS)	409 503,19 €
RESULTAT BRUT	- 129 511,26 €
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL CCAS	129 511,26 €
RESULTAT NET	- €

Résultat 2023 Budget annexe Service Aide A Domicile

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	536 555,55 €
RECETTES (HORS SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL CCAS)	372 978,58 €
RESULTAT BRUT	- 163 576,97 €
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL CCAS	163 576,97 €
RESULTAT NET	- €

III – Les grandes orientations pour 2024

Budget principal du CCAS

3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général :

Ce chapitre sera relativement stable par rapport au budget 2023.

Outre les dispositifs existants (banquet, colis...), il est prévu en 2024 tout comme en 2023 l'organisation d'un voyage pour les seniors dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV ainsi que de nouvelles animations, dont une sortie supplémentaire, pour les séniors. Il est à noter que les crédits des après-midi dansantes actuellement imputées sur le budget ville seront dès 2024 sur le budget CCAS. Sur ce chapitre, il sera également prévu des crédits pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner le CCAS dans l'élaboration du projet d'établissement de la résidence autonomie.

Charges de personnel

Ce chapitre augmentera légèrement en 2024 notamment pour prendre en charge en année pleine la revalorisation salariale de 1,5 % de 2023, ainsi que l'attribution de 5 points d'indice majoré de l'ensemble des agents du CCAS, décidée par l'Etat sans compensation.

Autres charges de gestion courantes

Ce chapitre comprend essentiellement les crédits qui permettent l'équilibre des budgets annexes. Il comprend également les crédits pour divers dispositifs d'aides comme le FSL (Fonds de solidarité logement) gérés par le Département de la Seine-Maritime, la FAJ (Fonds d'aides aux jeunes) quant à lui géré par la Métropole Rouen Normandie.

La participation au Contrat local de Santé pour le territoire elbeuvien sera pris en charge sur ce chapitre.

Ce chapitre devrait s'élever à environ 370 000 €

Globalement, les prévisions des dépenses de fonctionnement se situeront à environ 2 200 000 €

Recettes

Pour le BP 2024, les recettes de fonctionnement seront composées de la reprise du résultat 2023 (environ 100 000€) et de la subvention d'équilibre de la Ville d'un montant de 320 000 €, mais également des recettes des loyers de la Résidence autonomie et des prestations associées.

Les recettes du budget principal comprennent aussi les crédits nécessaires aux refacturations avec les budgets annexes notamment les charges de personnel.

3.2 Section d'investissement

Les dépenses d'équipement inscrites au BP 2024 seront liées au renouvellement de divers mobiliers de la résidence autonomie ainsi que de la salle de restauration. En effet, après le jardin et divers achats d'équipements, dans le cadre du projet de rénovation des logements et des parties communes, la salle de restauration et la cuisine vont bénéficier de travaux de réaménagement et d'équipement, d'embellissement et d'ergonomie.

Accusé de réception de la Métropole Rouen Normandie
076-267602316-20240201-2024-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024
Affichage : 06/02/2024



De même, dans le cadre du projet « bien-être » déposé auprès du Département de la Seine-Maritime, qui l'a validé, il sera procédé à l'achat des équipements et matériels nécessaires à sa mise en œuvre.

Ces dépenses seront essentiellement financées par le report excédentaire de cette section. A ce stade, il n'est pas prévu d'emprunt pour financer ces investissements.

Budget annexe Service d'Aide A Domicile (SAAD)

Il est prévu une activité similaire à 2023 avec un volume d'environ 15 000 heures de services rendus et de facturation mensuelle pour 2024. Ainsi, la prévision s'élèverait à 350 000 € pour 2024.

La mise à disposition de dispositif de téléalarme représente un service complémentaire et une recette du service à hauteur de 21 000 € pour une centaine d'abonnés.

Budget annexe Résidence Autonomie (RA)

La Résidence Marguerite Thibert bénéficie du soutien du Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à hauteur de 23 000 € afin de financer toutes les actions permettant de conserver l'autonomie des résidents.

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), les actions et les animations au sein de la résidence seront maintenues et renforcées de manière cohérente avec le futur projet d'établissement.

Enfin, la restauration scolaire de la Ville élabore toujours des repas pour les résidents qui le souhaitent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20240201-2024-02-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024

Affichage : 06/02/2024

Conclusion

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a défini les objectifs ci-dessous selon quatre grands domaines de compétence que sont les solidarités, les actions à destination des aînés, le handicap et le logement.

Solidarités

Affirmation du Centre Communal d'Action Sociale pour coordonner l'action sociale de proximité auprès des familles.

Accompagner et orienter les personnes pour le recours et l'accès aux droits (santé, logement, prestations sociales)

Poursuivre le lien social créé avec les bénéficiaires de Coup de Pouce (Banque Alimentaire et services) notamment sous de l'angle de la réinsertion professionnelle et l'estime de soi (ateliers, dressing collectif, bénévolat,...).

Poursuivre le partenariat avec EDF sur les écogestes et la maîtrise des dépenses d'énergie.

Aînés

Maintien et renforcement du partenariat avec l'ADMR afin de proposer des ateliers de prévention à destination de nos aînés.

Organisation d'une sortie supplémentaire, maintien du voyage, du banquet ou du colis de Noël, au choix pour les aînés.

Lutte contre l'isolement des personnes à domicile, âgées, dépendantes, ou en situation de handicap en concertation avec les résidents, agents et partenaires et soutien aux aidants familiaux, permanence des élus.

Favoriser le maintien du lien social par des activités de loisirs adaptées, favoriser les actions de mixité et de sensibilisation aux problématiques de santé.

Le Handicap

Développer et renforcer l'inclusion partout où c'est possible et le partenariat avec les structures qui sont sur notre ville, notamment du Pré de la Bataille.

Participation à la semaine du handicap et de l'inclusion, construction de la Ville inclusive.

Logement

Accompagner et responsabiliser les personnes dans leurs démarches auprès des bailleurs pour l'accès et le maintien dans le logement.

Travailler en partenariat avec les bailleurs et les locataires pour l'aménagement, les travaux de réhabilitation et l'animation des résidences.

Maintenir une attention particulière dans le cadre de la gestion en flux des logements réservataires favorisant la mixité et les parcours résidentiels à Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

Poursuivre le travail engagé sur l'habitat dégradé, notamment dans le cadre du permis de louer.

Poursuivre le travail avec la Métropole Rouen Normandie sur la vacance des logements privés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
La mise à disposition d'un logement d'urgence pour les victimes de violences intra-familiales en partenariat avec l'Etat
et l'Œuvre Normande des Mères est en cours.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2024
Affichage : 06/02/2024